

N° 34 Juillet 2008

### XVI ème Assemblée Générale

#### XVIème Assemblée Générale

- **Allocution du Président**  
*Bernard Lanot* 1
- **Rapport moral du Secrétaire Général** 2
- **Rapport financier de la Trésorière** 3

#### Activités

- **Alep, terrasses et coupes**  
*Conférence Manar Hammad* 4
- **Damas dans la littérature**  
*Table ronde Roula Nabulsi* 5
- **Les dernières réformes économiques en Syrie**  
*Philippe Galli* 6

#### Nouvelles

- **Culture**  
*Christian Lochon* 9
- **Coopération** 11  
*May Abdulhak*
- **In Memoriam** 11

**La XVIème Assemblée générale ordinaire de l'Association d'amitié France-Syrie s'est tenue le 6 juin 2008** au Centre Culturel Arabe Syrien sous la présidence de M. Bernard Lanot, Président de l'Association et en présence de nombreux adhérents et sympathisants, au premier plan avaient pris place Mme Chaghaf Kayyali, Chargée d'affaires près l'Ambassade de Syrie et M. Henri Servant, Président d'honneur de l'Association.

Après avoir constaté que le quorum était atteint et que les convocations avaient été adressées dans les délais réglementaires, le Président ouvre la séance à 18 heures 30.

#### Allocution du Président

**Mes chers amis,**

**Il y a exactement un an, le 6 juin 2007**, ici même, dans ce Centre culturel arabe syrien, le président Henri Servant ayant décidé de ne pas briguer un nouveau mandat, votre XVème Assemblée générale m'a fait l'insigne honneur de m'élire à la présidence de l'Association d'amitié France Syrie.

**Ayant eu le privilège de participer à la fondation de notre association, en 1992**, auprès des ambassadeurs Servant et Rouillon – dont je salue ici la mémoire – et d'accompagner sans interruption son développement, j'ai accueilli cette élection comme le couronnement d'une longue existence consacrée à la nécessaire et indispensable compréhension entre la France et le monde arabe et plus particulièrement la Syrie, ma terre natale.

**J'ai aussitôt annoncé que je continuerai, bien évidemment, l'action** menée au long de ces quinze années. Et, dans la foulée, je vous faisais part de mon souci de changement, fruit de quinze années d'expérience comme secrétaire général et trésorier. Non seulement continuité et changement ne sont nullement antinomiques, mais ils constituent un ensemble cohérent et fort qui, telle une boussole, a orienté mon action au cours de cette première année de mandat dont j'ai l'honneur de vous rendre compte.

**Continuité. Il s'agit des principes de base et des objectifs fondamentaux de notre association** fort opportunément rappelés par le président Servant dans son ultime message du 6 juin 2007, à savoir : témoigner, maintenir et développer les relations étroites et séculaires entre la France et la Syrie ; éviter de s'engager sur le plan politique dans les conflits interrégionaux et les querelles politiciennes ; veiller à ne pas se départir de son caractère culturel ; garder à l'esprit qu'une part du territoire syrien reste occupée depuis juin 1967.

**Quant au changement**, il a porté essentiellement sur la gouvernance, ou plus simplement le fonctionnement de notre Bureau, véritable exécutif de l'Association d'amitié France Syrie. Cela s'est traduit, dans les faits, par une indispensable déconcentration et une administration décentralisée

# AFS

## La Lettre

de l'Association d'Amitié  
FRANCE-SYRIE

### XVI ème Assemblée Générale

et collégiale où chacun connaît son rôle et ses attributions. Ainsi, votre président est assisté d'un précieux vice-président en la personne de Christian Lochon qui, depuis la création de l'AFS, anime nos manifestations culturelles et nourrit notre « Lettre » ; d'un secrétaire général, Sami Chatila et d'une trésorière, Andrée de Chadaverian qui se sont immédiatement investis dans leurs fonctions avec compétence et efficacité ; d'une responsable de la communication, May Abdulhak, qui n'a pas tardé à apporter un souffle et un look nouveaux à notre « Lettre » comme vous avez pu le constater ; d'un chargé du développement, Michel Dib, qui, en mettant à notre disposition son réseau d'associations et d'organismes spécialisés a contribué à élargir le champ d'action de l'AFS. La composition de notre Bureau me fait penser au mot du général de Gaulle qui n'aimait pas les réunions trop nombreuses et recommandait que leur nombre soit compris, précisait-il « entre les grâces et les sages ». Il faisait ainsi allusion aux trois grâces et aux sept sages de la mythologie grecque

**Mais quels que soient le nombre** et surtout le dévouement de votre Bureau, l'Association d'amitié France Syrie n'existe et ne subsiste que par ses adhérents dont le nombre est stationnaire depuis quelques années : 200 environ parmi lesquels des médecins, des professeurs, des diplomates, des archéologues, des anciens officiers et hauts fonctionnaires, des avocats, des ingénieurs etc...

**Nous avons enregistré avec plaisir les adhésions** du Père Michel Lelong dont on connaît le rôle et l'engagement dans le dialogue islamo-chrétien, les anciens ambassadeurs Didier Destremau et Jacques Rouquette, les élus locaux Claude Delagneau et Philippe Duroussaud, Mme May Penrad-Mobayed, Floria Boumia, Marie-Noëlle Tasseel pour ne citer que celles de ces derniers mois.

**Et comment ne pas rappeler, hélas,** les êtres chers qui nous ont quittés cette année : Mme Andrée Abdulhak, le Professeur Dominique Chevallier, M. Daniel Périssé, tous très attachés à l'amitié franco-syrienne. Ce qui m'amène à évoquer et à penser au nécessaire renouvellement et à la diversification de nos adhérents. Si nous étions plus nombreux, nous pourrions initier davantage de manifestations et de rencontres culturelles et conviviales : conférences, colloques, tables rondes, concerts, dîner annuel.etc.

**Certes, votre association se porte bien,** comme vont vous le confirmer les rapports moral et financier de notre secrétaire général et de notre trésorière, mais si nous pouvons mieux faire – et nous le pouvons – pourquoi nous en priver ?.. Il ne tient qu'à vous de nous aider à transformer cet essai.

**La conclusion de ce premier compte-rendu** de mandat sur laquelle j'hésitais la semaine dernière m'a soudain été dictée par l'heureuse initiative du Président Nicolas Sarkozy de renouer avec le Président Bachar El-Assad le dialogue interrompu depuis cinq mois. A vrai dire, cette bouderie au sommet n'a à aucun moment empêché Français et Syriens de se parler à tous les niveaux, comme nous n'avons cessé de le prouver notamment le 31 mars au cours de notre rituel dîner annuel plus convivial et réussi que jamais.

**De toute façon, et je terminerai par là,** cette judicieuse décision qui coïncide, à point nommé, avec le déblocage de la crise libanaise grâce à la médiation du Qatar en coordination avec la Syrie d'une part, et la reprise des négociations syro-israéliennes sur le Golan par l'intermédiaire de la Turquie d'autre part, engendre une nouvelle dynamique d'espoir dans la région et apporte une fois de plus, la preuve éclatante, s'il en était besoin, du rôle central et incontournable de la Syrie dans tout le Moyen-Orient.

*Bernard Lanot*

### Rapport Moral du Secrétaire Général

**Le Président vous a présenté** l'organisation du bureau de notre association.

#### **Manifestations**

**Les activités de notre association** se sont déroulées comme les années précédentes par l'organisation d'une manifestation par trimestre.

**Chaque année depuis treize ans, la Ligue arabe** désigne une capitale de la région pour accueillir diverses activités culturelles et artistiques.

**Afin de marquer la désignation de Damas** comme « Capitale Arabe de la Culture 2008 », nous avons organisé une table ronde sur Damas le 14

### XVI ème Assemblée Générale

décembre 2007 à la Maison des Cultures du Monde. Elle fut animée par M. Christian Lochon, Mme Roula Naboulsi et M. Samir Abdulac.

**Par ailleurs**, nous avons demandé à M. Manar Hammad d'animer une conférence sur Alep. Celle-ci s'était déroulée ici-même au Centre Culturel Syrien le 24 avril dernier.

**Entre ces deux manifestations**, notre dîner annuel au Restaurant Al Diwan et a rassemblé plus d'une centaine de personnes le 31 mars 2008.

**Nous devons souligner la présence** à ce dîner de notre Président d'honneur M. Henri Servant et de son épouse de M. Jean Félix-Paganon, Directeur d'Afrique du Nord - Moyen Orient au Ministère des Affaires Etrangères, de son épouse et de Mme Chaghaf Kayyali, chargée d'affaires près l'ambassade de Syrie. Sans oublier la présence du Père Lelong, qui nous a fait l'honneur d'adhérer à notre association.

#### *Activités de communication*

**Ces activités sont placées** sous la responsabilité de May Abdulhak.

**Nous avons changé la présentation de notre lettre périodique**, et adopté une nouvelle maquette. **La diffusion par voie électronique** a été mise en place pour les membres qui nous ont communiqué leur courriel. Cela permet d'assurer la rapidité de diffusion de l'information et de réaliser une économie en ce qui concerne l'envoi, lequel nécessite toujours une manutention et des frais de poste. Aussi, si cette formule de l'envoi par courriel séduit quelques uns parmi vous, nous vous remercions de bien vouloir vous faire connaître et nous indiquer votre adresse courriel, ou le cas échéant nous indiquer sa modification.

**Nous avons souhaité aussi varier le contenu** en incluant dès le prochain numéro une rubrique économie qui permettra de faire le point sur les échanges commerciaux et la situation économique en Syrie qui est en pleine mutation et de développer également les comptes-rendus des manifestations que nous organisons ainsi que celles organisées par d'autres institutions sur la Syrie et auxquelles nous participons.

**Je voudrais aussi souligner que nous avons reçu** un message de félicitations de M. Pierre Rozek, Président de la chambre de commerce franco-arabe, pour la qualité des articles parus dans la lettre de l'association.

**Pour terminer je mentionnerai** quelques manifestations qui illustrent les relations culturelles entre la France et la Syrie, Le Secrétariat général de Damas, Capitale Arabe de la Culture 2008, en partenariat avec le Centre culturel français de Damas a présenté « Andromaque d'Euripide » au Théâtre Ramita, les 4, 5 et 6 juin.

**Andromaque est une coproduction** Les Nuits de Fourvière/Département du Rhône (France), Festival d'Athènes (Grèce), Festival de Barcelona (Espagne), et **l'Université de Homs a gagné un séjour culturel en France**, du 7 au 17 juillet 2008, en participant au concours « Allons en France 2008 ». **Le thème proposé pour ce concours** organisé par l'Ambassade de France en coopération avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur syrien reposait sur l'idée que la diversité linguistique en Europe doit beaucoup à des apports variés, provenant aussi de langues non européennes, parmi lesquelles l'arabe occupe une place importante.

### Rapport Financier de la Trésorière

**Avec un montant de 10.049€ de ressources pour 5.242€ de dépenses**, l'exercice 2007-2008 s'achève sur un solde créditeur de 4.807€ qui constitue le fonds de roulement indispensable au bon fonctionnement de notre Association jusqu'au à prochain appel de cotisation début 2009.

**Le Président demande à l'Association** de voter l'approbation des rapports moral et financier. Tous deux sont adoptés à l'unanimité.

**Après diverses interventions de plusieurs membres de l'Association**, notamment Mme Chaghaf Kayyali, le Professeur Pierre Leriche, M. Kassem Mokdad, le Président lève la séance à 19 heures 30 et déclare close la XVIème Assemblée Générale de l'Association d'amitié France-Syrie.

### Activités

#### Conférence : Alep, terrasses et coupoles

Manar Hammad Architecte DPLG, Centre Culturel Arabe Syrien, 24.04.2008



**Alep est célèbre pour ses souqs voûtés de pierre**, pour leur animation baignant dans une lumière, une fraîcheur et une ambiance sonore particulières. On y va pour ces espaces, qu'on soit natif de la ville ou que l'on parte de loin. Pour ma part, j'ajoute à mes retours physiques périodiques des visites oniriques impromptues et mouvementées, où la complexité labyrinthique de parcours familiers s'accroît d'extensions sans réalité, dynamisées par l'urgence de déplacements dont la seule finalité semble se ramener à celle d'être là-bas, dans cet univers à nul autre pareil. Lorsque j'y suis à l'état de veille, je me retrouve tenaillé par l'envie de voir l'autre face des choses. Une face sociale, que j'explore en discutant avec les Aleppins qui y travaillent. Une face historique, que je relis dans les chroniques de ce que l'Europe appelle le Moyen-Âge, époque portant divers noms dans les traditions orientales. Mais une autre urgence me pousse à accéder aux terrasses, cette autre face de l'architecture, dédiée habituellement au « monologue silencieux des toitures et des étoiles », comme l'écrivait Le Corbusier dans l'un de ses premiers articles réunis ensuite en *Vers une architecture*.

**Les terrasses des souqs dédoublent Alep**, installant un espace de circulation étrange et semi-privé au-dessus des rues ouvertes au public. Car les terrasses ne sont pas ouvertes. Pour y accéder, il ne suffit pas de le vouloir : il faut trouver les escaliers d'accès, trouver ceux qui en ont les clés, et négocier l'ouverture. Une fois là-haut, il faut se repérer pour se déplacer, puis se repérer pour retrouver la voie de descente. Sans rues, sans noms de rues, sans murs ni façades, sans portes, l'espace des terrasses offre une continuité ouverte à toutes les apories. On peut parcourir plusieurs kilomètres, dans différentes directions, et passer de quartier en quartier sans redescendre au niveau de la rue. Et l'on ne rencontre presque personne, sauf quelques chiens de garde plutôt sauvages, que l'on dérange certainement, car ce territoire est le leur à longueur d'année. L'intrus de passage n'est pas désiré, et ils ne se gênent pas pour le lui signifier.

**Des repères, il y en a. En premier, à l'Est**, la masse imposante de la citadelle paraît toute proche, presque accessible. Au marcheur des terrasses, elle se révèle distante et inaccessible, séparée par un hiatus urbain semblable à un



canyon infranchissable : une rue non couverte. En second, les minarets s'offrent au regard. Carrés, prismatiques, circulaires, ils percent la sole des terrasses et grimpent à l'assaut du ciel. Un grand alignement de minarets (ceux des madrasa Khusrofiyat, Adiliyat, Bahramiyat) trahit le grand axe Est-Ouest reliant la citadelle à la Porte d'Antioche. Le splendide minaret de la grande mosquée attire et nargue à la fois : malgré ses connexités, le réseau des terrasses ne permet pas d'approcher tous les éléments attracteurs.

**Aux tiges élancées et isolées des minarets s'opposent** les masses arrondies et groupées des coupoles. Il y en a partout au-dessus de la plaine des terrasses. Aux grandes coupoles des mosquées ottomanes répondent les coupoles moyennes des installations commerciales et les coupoles réduites des résidences bourgeoises. Les grands khans, ces établissements urbains dédiés au commerce de gros, sont dotés de salles d'apparat couvertes de coupoles. C'est là-dessous que s'installèrent à partir du dix-septième siècle les consuls des grandes puissances occidentales (khan al Gumruk, khan al Hibal). C'est aussi à l'étage des khans que s'installèrent les négociants venus d'Italie ou d'Autriche. La demeure Poche est toujours là, morceau d'Europe centrale transposé à Alep, visitable le vendredi. Mais au-dessus du niveau des terrasses, le belvédère aéré des Marcopoli reste désespérément vide.



**L'explorateur des terrasses aleppines découvre** des résidences insoupçonnables, dont certaines s'ornent de jardins opulents et ombragés, d'autres retrouvent une prestance surprenante après une restauration soignée, alors que d'autres subissent l'affront de la désertion et de la démolition. Les anciennes Madrasa, qui bourdonnèrent pendant des années de la vie des étudiants et des enseignants, vivent au ralenti, au rythme des mosquées de quartier. Il faut redescendre des terrasses pour admirer les superbes entrelacs de marbre ou de bois décorant les mihrabs qui y marquent la direction de La Mecque.

**En dehors du centre ou Madinat,** je n'ai pas résisté au plaisir de vous montrer deux lieux aleppins qui me sont chers. Dans la Suwayqat (ou petit souq), le khan de Haj Musa al Amiri exhibe, durant les travaux de restauration succédant à un incendie, la perfection de ses façades à deux étages, la luminosité de ses balcons, et la qualité de sa pierre de taille. Dans la Judaydat (ou petite ville nouvelle), l'ancienne résidence Hammad fut celle de mon arrière grand père. Transformée en restaurant, elle ouvre au public sa belle cour intérieure, son iwan et ses salles. Elle donne une idée des intérieurs aleppins du dix-neuvième siècle.



**J'espère que les cent vingt photographies** montrées au cours de cette conférence, et que j'ai prises lors de multiples visites, vous ont donné une autre idée d'Alep et qu'elles vous ont transmis une partie de la fascination qu'elle exerce sur moi.

### Table Ronde : Damas, Capitale de la culture arabe en 2008

Roula Naboulsi, Maison des Cultures du Monde, 14.12.2007

### III - La Littérature Damascène

**Damas occupe une place de choix** dans les récits des voyageurs comme dans la littérature arabe en général et syrienne en particulier. De nombreux voyageurs accomplissant un périple en Orient se sont attardés à Damas pour lui consacrer des récits fascinants, devenus témoins d'un paysage unique : Damas, au pied du Mont Qasioun, entourée de la plaine fertile de la Ghouta.

**Du récit biblique consacré au voyage de Saint Paul sur la route de Damas**, aux œuvres des grands voyageurs comme al-Maḡdissi (990), Ibn Hawqal (973), Ibn Jubayr (1145), sans oublier Ibn Batuta (1309), nous pouvons retracer l'évolution sociale et urbaine d'une ville décrite comme « le paradis de l'Orient », « la perle du désert », une oasis paradisiaque devenue lieu saint et encore cœur palpitant de la grandeur omeyyade.

**Affaiblie, plus tard, par les dominations** et les blessures, Damas n'a pourtant cessé d'alimenter l'imagination des grands poètes et écrivains arabes occidentaux, mais aussi celle des personnalités politiques ou de simples voyageurs. Ces derniers ont laissé, notamment aux 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles, de nombreux récits qui racontent leurs souvenirs, impression, pensées et paysages de Damas.

**Qu'en est-t-il de Damas dans la littérature moderne?** Cette ville continue-t-elle à fasciner poètes et écrivains. Sans doute. Rares sont les poètes arabes qui n'ont pas été amenés, un jour, à s'adresser à Damas pour lui raconter, leur chagrin face à sa souffrance, leur amour ou leur nostalgie, ou à décrire Damas comme le paradis de Dieu sur terre.

**Parmi ces hommes** nous citons Ahmad Chawqi le célèbre poète égyptien surnommé «le Prince des poètes», le libanais Elias Abou Madi, le soudanais Ahmad Mohamad Saleh et le tunisien Abou el Qasem al Chabbi.

**De célèbres poèmes**, comme ceux de Saïd Aql sont rendus célèbres, voire éternels grâce à la voix angélique de Fayrouz, ces poèmes qui chantent son amour et sa nostalgie permanents pour Damas.

**Quant aux poètes syriens**, nous pouvons admirer les poèmes de Mohamad Kurd Ali, Salim Zirikli, Georges Saydah et bien d'autres plus récents comme Mohamad Al Magout et Shawqi Bagdadi. Ces poètes et tant d'autres n'épargnent pas une occasion pour montrer leur attachement à Damas, qu'elle soit leur ville natale ou non. Ils continuent à vibrer au rythme de sa vie, à essayer ses larmes à

chaque épreuve et à lui avouer leur amour éternel. Qui mieux que Nizar Qabbani pour chanter Damas, ses roses et son jasmin, ses femmes et sa beauté.

**Pour ce qui est de la prose**, il est impossible de trouver un écrivain syrien qui n'a pas parlé un jour de Damas dans l'une de ses œuvres. Dans de nombreux romans et nouvelles, la ville est écrite et réécrite. Elle est aussi et surtout symbolique, que ce soit de l'univers, de la société ; qu'elle soit à l'image de l'homme, ou douée d'une vie propre, qu'elle soit reflet d'un monde réel ou projection d'un idéal.

**Dans le récit romanesque syrien**, Damas est présentée non seulement comme un cadre spatial, un décor plus ou moins subjectivé, plus ou moins réaliste dans lequel se meuvent les personnages, mais, au-delà, un espace imaginaire sur lequel l'auteur se projette. La ville, ses rues et faubourgs, sont alors plus profondément des éléments déterminants dans la structuration du récit. Ce genre, nous le retrouvons chez de nombreux écrivains dont les œuvres (romans ou recueils de nouvelles) portent des titres très significatifs et annoncent déjà leur contenu. A titre d'exemple nous citons Damas téléférique, de Ugayli, Damas sourire de tristesse, Adieu Damas et contes damascènes d'Ulfat al Idlibi, Amour au pays d'Al Cham de Nadia Khost, Damas 67 de Khalil Nouaimi et Damas incendies du nouvelliste Zakaria Tamer

**Enfin, si Damas est couronnée en cette année 2008 capitale de la culture arabe**, c'est entre autres, parce qu'elle a enfanté un génie appelé Nizar Qabbani. Ce poète damascène a voué sa plume à sa mère et bien aimée Damas qui « abrite les saints et transforme les amoureux en mystiques ». Nulle ville au monde n'a connu un amoureux aussi fervent que Nizar car à ses yeux, comme à ceux de nombreux hommes et femmes de lettres syriens, elle représentait la terre, la mère, mais aussi le berceau de l'histoire et l'incarnation du rêve d'un avenir à l'image de sa gloire passée.

### Dernières Réformes Economiques en Syrie

*Philippe Galli, Chef de la Mission Economique Française en Syrie*

**D'ici 2020, l'économie syrienne doit faire face à deux défis majeurs** : une pyramide des âges déséquilibrée et de nouvelles sources de recettes budgétaires à développer alors que la manne des ressources pétrolières diminue drastiquement. La situation actuelle risque d'engendrer de graves problèmes socio-économiques (augmentation du chômage, perte de pouvoir d'achat, endettement externe), susceptibles de

fragiliser le pays. Les décideurs politiques syriens, ayant pris la mesure de ces difficultés, ont donc opté pour la mise en œuvre de réformes structurelles destinées à soutenir l'essor de l'économie nationale et à corriger au mieux les difficultés récemment identifiées.

### *Vers une «économie sociale de marché»*

**Comme certains pays voisins, la Syrie** s'est engagée sur la voie de la libéralisation économique dès la seconde moitié des années 80, en réaction au contrechoc pétrolier de 1986. Cependant, ce n'est qu'avec l'arrivée au pouvoir de Bachar Al-Assad en 2000 que le pays a entrepris des réformes profondes et que l'économie a commencé à s'ouvrir sur l'extérieur. Le mouvement s'est nettement accéléré depuis 2003. Le gouvernement syrien s'est doté, à l'occasion du 10ème Congrès du Parti Baas en 2005, d'un modèle de développement propre, «l'économie sociale de marché», dont le Xème Plan de développement économique et social 2006-2010 (premier plan indicatif après 40 ans de «Grosplan») décline les principes généraux.

Pour autant, si des progrès ont été accomplis en matière d'ouverture du marché syrien et de libéralisation économique, la dimension sociale du processus de réforme reste encore à appréhender. En effet, la baisse progressive des subventions publiques, accordées aux produits de consommation courante, engagée ces dernières années et accélérée récemment risque de fragiliser encore davantage les couches les plus défavorisées de la population.

### *Les nouvelles lois promulguées*

**Afin de compléter le cadre juridique et législatif** propice au développement de l'économie syrienne, plusieurs lois ont été promulguées dès la fin 2007.

#### *Le nouveau code du commerce*

**L'ancien Code du Commerce** rédigé sur le modèle français, remonte à 1949. Cet ancien texte ne répondait plus aux exigences de développement et d'ouverture de l'économie syrienne. Le nouveau Code du commerce a été promulgué séparément de la nouvelle loi sur les sociétés, à l'origine incluse dans l'ancien code.

**Le Président de la République syrienne** a ainsi promulgué le nouveau code du commerce (décret n° 33 / 2007) qui est entré en vigueur en avril 2008. Ce nouveau Code apporte des nouveautés sur les sociétés anonymes, les holdings ou encore le règlement des litiges ainsi que la mise en place d'une distribution moderne.

**D'après ce code**, les commerçants sont désormais tenus d'enregistrer leurs établissements au niveau des gouvernorats, en plus du niveau national. Chaque établissement commercial doit remplir ses obligations en matière de comptabilité et d'assurance. Les loyers des magasins sont réglementés.

**La réglementation concernant** les hypothèques commerciales et les dépôts bancaires est abordée de près. Cette loi fait référence à d'autres textes législatifs : loi sur les loyers, loi sur la propriété intellectuelle, loi sur l'enregistrement des sociétés étrangères, contribuant ainsi à la création d'un environnement réglementaire cohérent. Elle réserve un cadre favorable au développement du commerce électronique.

**Contrairement à l'ancien code du commerce**, la nouvelle loi ne contient pas d'articles relatifs à la création et à la réglementation des sociétés, qui sont incluses dans la nouvelle loi des sociétés.

#### *La nouvelle loi sur les sociétés*

**La Syrie a désormais une nouvelle loi** sur les sociétés suite à la promulgation du décret présidentiel n°3 du 13 Mars 2008. Cette loi prévoit de nouvelles formes d'entreprises. Elle contient des détails sur les procédures de changement du statut de l'établissement. Elle offre plusieurs facilités aux sociétés, en leur permettant d'avoir un capital en devises étrangères et d'organiser les réunions de leurs conseils d'administration hors de Syrie (pour les sociétés anonymes).

**De plus, le capital minimum des sociétés** devrait être défini par le Ministre de l'Economie et du Commerce (pour les sociétés à responsabilité limitée) et par le Premier ministre (pour les autres types de sociétés).

**L'un des ajouts importants de cette loi** réside dans le fait que toute société établie en Syrie pourra profiter de la nationalité syrienne, même si ses actionnaires sont étrangers et, en règle générale, elle aura les mêmes droits que toute autre personne juridique syrienne. En particulier, il est permis d'acheter et de posséder le montant d'un bien immobilier déclaré nécessaire aux opérations.

**La Loi sur la concurrence et contre les monopoles**

**La loi n°7 portant sur la concurrence** et contre les monopoles a été promulguée le 3 avril 2008. Cette loi entrera en vigueur six mois après sa publication, les instructions d'exécution doivent suivre.

**La loi n° 7 établit les règles régissant la liberté** de la concurrence. Elle devrait être appliquée

à tous les établissements, à toutes les activités commerciales, de production et de services en Syrie, à toutes les activités économiques réalisées en dehors de Syrie qui pourraient avoir des conséquences négatives pour le pays. En sont exclus, les travaux de suprématie de l'Etat ainsi que les infrastructures possédées et gérées par l'Etat, offrant des services publics tels l'eau potable, le gaz, l'électricité, le pétrole, les transports en commun, la poste et les télécommunications.

**Les prix des biens et des services sont fixés** selon les règles du marché et de la concurrence, à l'exception :

- des prix des matières principales et des services qui sont fixés par un décret - des prix des biens et des services relatifs aux secteurs ou aux régions où la concurrence des prix reste limitée en raison du monopole du marché, des difficultés d'approvisionnement, etc.

- des prix fixés par une décision du Conseil des Ministres, en tant que procédure provisoire afin de faire face à des circonstances exceptionnelles ou bien à des urgences et à des catastrophes naturelles.

**Selon l'article 5 de cette loi**, sont prohibés tous les accords et toutes les pratiques existant entre les établissements placés en concurrence ou bien entre tout établissement et ses fournisseurs, entravant, limitant ou empêchant la libre concurrence. A titre d'exemple, il est interdit d'entraver le processus de fixation des prix selon le mécanisme naturel de la concurrence. Sont également prohibés, la répartition des marchés sur la base des régions géographiques et des quantités de ventes ou d'achats, toute complicité dans les appels d'offres ou bien, lors des enchères, tout accord entre divers établissements refusant l'achat ou bien la fourniture à un parti tiers, l'imposition de limites sur la production, les ventes et l'investissement, les démarches entravant l'entrée des établissements sur le marché ou bien causant leur sortie du marché.

**La loi sur la protection des droits du consommateur**

**La présidence syrienne a promulgué** le décret n°2/2008 portant sur la protection des droits du consommateur. Cette loi, de 53 articles, vise à protéger les consommateurs en ce qui concerne la qualité, la disponibilité et les prix de tous les biens et services échangés dans le pays. Elle a pour objectif de protéger les droits fondamentaux des consommateurs et de leur assurer l'accès à divers

biens de consommation et à d'autres besoins essentiels (santé, logement, eau), l'accès à une information claire et précise sur les biens et les services achetés.

**La loi stipule également que toutes les entreprises** devront fournir une facture relative aux biens ou services proposés (article 19). Le Gouvernement syrien s'efforce d'imposer l'usage des factures pour toutes les transactions commerciales avant d'introduire la taxe sur la valeur ajoutée (prévu en 2009). La loi prévoit également la mise en place d'un Conseil pour la protection des consommateurs qui sera placé sous la tutelle du Ministère de l'Economie et du Commerce. Des peines allant de 10 jours à un an de prison et des amendes proportionnelles aux fautes reconnues sont également définies.

**Ouverture aux investissements privés et étrangers**

**Deux décrets présidentiels en 2007** (les décrets n° 8 et 9) fixent le nouveau cadre législatif des investissements, nationaux et étrangers, en Syrie, sans distinction d'origine. Comparé au texte de la loi n°10, ces décrets donnent au secteur privé la possibilité d'investir dans de nouveaux domaines tels que les télécommunications, l'électricité, les projets agricoles et la bonification des terres, l'industrie, les transports, l'environnement, les ressources minières, les services et tout autre projet approuvé par le Haut Conseil des Investissements. Désormais, les encouragements à l'investissement ne portent plus sur l'exonération fiscale, mais sur les incitations fiscales, pondérées en fonction du type de société créée, du lieu d'implantation géographique et du nombre d'employés. Le seuil maximum d'imposition de 28% peut ainsi être baissé à 14% lorsque l'entreprise est une société anonyme offrant 50% de ses actions au public. Les bénéfices et intérêts des entreprises ainsi enregistrées peuvent être rapatriés librement à l'étranger, après paiement des impôts et taxes diverses.

**Pratiquement, tous les secteurs d'activité** sont aujourd'hui ouverts à l'actionariat privé et toutes les formes juridiques de sociétés, de la SARL à la holding, sont autorisées en Syrie.

**Réforme globale de la fiscalité**

**Conscientes que les réformes financière et fiscale** sont indispensables pour accompagner le développement de l'économie nationale, les autorités syriennes ont entamé le toilettage de leur régime fiscal dès 2003. Les lois ont été modernisées de façon à supprimer les taxes surannées et à mettre fin à la

double taxation. La tendance est à la baisse de la fiscalité, considérée désormais comme un instrument de politique économique à part entière.

**La loi n°24** (novembre 2003, amendée par la loi 60/2004 de mars 2004 et modifiée par la loi 51/2006 d'octobre 2006), réformant l'impôt sur le revenu, a jeté les bases d'une refonte générale des prélèvements fiscaux. Les différentes taxes ont vu leurs seuils diminués et réajustés, afin notamment d'offrir un cadre réglementaire plus attrayant pour les investisseurs étrangers.

**La baisse de la fiscalité directe** est compensée par une hausse sensible des prélèvements indirects et l'élargissement de la taxe sur la consommation, préfigurant la mise en place de la TVA.

**Les autorités disposent** désormais de moyens supplémentaires pour améliorer la collecte des impôts et pour lutter contre la fraude fiscale. La Direction des Grands Contribuables, véritable guichet unique fiscal, a ouvert ses portes à Damas l'an dernier, d'autres directions suivront dans les principales villes du pays. L'objectif est d'améliorer le recouvrement de l'impôt, de simplifier les démarches des grandes entreprises privées et de les conseiller. Les grands contribuables, qui constituent 20 % de l'ensemble des contribuables, représentent 70 % de l'assiette fiscale. Une Commission publique des impôts et des tarifs sera chargée, entre autres, de l'amélioration du régime fiscal et de l'introduction de la TVA envisagée en 2009.

**Ces mesures semblent avoir déjà porté leurs fruits** puisque les recettes fiscales auraient augmenté de 18,7 % en 2006 par rapport à 2005. Les estimations pour 2007 portent sur une augmentation de 20 %.

**Nouveaux services financiers et réforme de la politique monétaire**

**Sous tutelle de l'Etat pendant 40 ans**, le secteur des banques et des assurances a lui aussi connu une profonde mutation. Arrivées sur le marché en 2004, une dizaine de banques privées opèrent de nos jours sur le territoire syrien. L'année 2007 a

également vu le lancement des premières banques islamiques avec l'ouverture de deux établissements. 13 compagnies d'assurance privées ont été autorisées à débiter leurs activités, depuis la promulgation de la loi n°43 de juin 2005 qui a mis fin au monopole de la Compagnie Syrienne d'Assurance. Par ailleurs, la Commission syrienne des marchés et des titres financiers, créée en 2005, étudie le projet de création de la Bourse de Damas, qui devrait voir le jour en 2009, en application du décret 55 d'octobre 2006 établissant l'organisation et le fonctionnement du marché boursier. Une quarantaine de sociétés anonymes par actions attendent aujourd'hui l'aval de la Commission pour être introduites en bourse. Près de soixante-dix entreprises familiales pourraient être cotées.

**Le système syrien de change** s'est longtemps caractérisé par la multiplicité de ses taux de change. Cette pratique favorisait évidemment l'essor du marché noir. Dans ce contexte, les autorités monétaires ont décidé d'unifier les taux de change, opération finalement achevée le 1er janvier 2007. D'autre part, l'ancrage de la livre syrienne au dollar américain a été aboli à l'été 2007, au profit d'un panier de devises adapté à la structure de la balance de paiements en général et à la balance commerciale en particulier. Le choix s'est porté sur le panier DTS, les droits de tirage spéciaux, constitués de 44% USD, 34% Euro, 11% Sterling et 11% Yen. Calculés quotidiennement, ces droits sont publiés sur le site internet du Fonds Monétaire International. De plus, depuis 2006, les opérations de vente/achat de devises à des opérateurs non bancaires sont autorisées, sous le contrôle de la Banque Centrale de Syrie.

**Enfin, après être restés gelés** pendant une vingtaine d'années, les taux d'intérêts ont été progressivement libéralisés : toutes les banques opérantes disposent à l'heure actuelle d'une marge de manœuvre de +/- 0,5 % pour ce qui concerne les intérêts créditeurs, tandis que les taux d'intérêts débiteurs ont été totalement libéralisés.

## Nouvelles

## Culture

**1-Le 12 mai dernier s'éteignait le Professeur Dominique Chevallier** (cf nécrologie) ; comme il fut deux fois mon professeur, en premier cycle, à Beyrouth, à l'École des Lettres, en 1959, et en troisième cycle, à Paris IV, à partir de 1991, je souhaiterais modestement lui rendre hommage en republiant l'article

que j'avais consacré à l'ouvrage d'Hommages que ses étudiants lui dédièrent, en 2004, sous la direction des Professeurs Abdel Hadi Ben Mansour et Jacques Frémeaux (Presses Universitaires de Paris-Sorbonne): Avec les Arabes, Puissance de l'Amitié, Mélanges offerts au Professeur Dominique Chevallier. Cet ouvrage, rédigé sous la direction de MM. les Professeurs Abd El Hadi Ben Mansour et Jacques Frémeaux, rassemble vingt et une contributions ainsi qu'une bibliographie, établie de 1959 à 2000 des œuvres du Professeur D.Chevallier. Sept pays sont évoqués, l'Algérie (Ben Mansour et Paul Marie de la Gorce, dont ce fut l'un des ultimes articles), l'Égypte (A.C. de Gayffier-Bonneville et Didier Monciaud), le Liban (C. Castellan et A. Hokayem), la Palestine (F. G. Dreyfus et A. L.Dupont), la Syrie (C. Lochon et A. Rafiq), la Tunisie (Carl Brown) et la Turquie (F. Georgeon). La période médiévale est traitée par T. Bianquis et A. Miquel, moderne par J. Baechler, et sur une période de plusieurs siècles par A. Martel. Le symbolisme architectural est décrit par Luc Barbulesco et politique par C. Mayeur Jaouen. J. Frémeaux avait accepté de rédiger l'introduction, faisant les nécessaires rapprochements et soulevant les originalités de textes épars, tandis que D. Chevallier, grand universitaire à Beyrouth et à Damas, à Tunis et à Paris, reçu au Caire et dans toutes les capitales de cette région, se rendait compte, sans l'avouer, que ces contributions avaient pu être influencées par ses réflexions, ses cours, son œuvre, et pouvaient, dans ce cadre, témoigner de « la puissance de l'amitié et de l'efficacité de la générosité » dont il avait bénéficié, fait bénéficier en retour, tout au long d'un enseignement de quarante ans.

**Les thèmes traités sont donc de ceux qui interpellent** le public cultivé désireux de trouver des interprétations sur des problèmes politiques. L'analyse de Jean Baechler, intitulée « Islam et démocratie » est particulièrement adaptée en ce sens. « Le Coran ne contient pratiquement aucune allusion à un régime politique quelconque, affirme-t-il. Il fallait donc donner au corpus de hadiths relatifs au Prophète ou aux premiers califes un statut comparable (et sacralsant) au Livre Révélé ». L'auteur rappelle que « les hadiths sont des inventions de juristes ». Pour la société algérienne traumatisée par la guerre civile, P. M. de la Gorce nous convainc que « l'islamisme armé s'est opposé à toute la société algérienne ». Sur le plan religieux, Luc Barbulesco étudie les formes architecturales empruntées d'une civilisation à l'autre pour, entre autres, décorer les portes monumentales des édifices religieux. Partant du modèle arménien, il en montre l'influence sur les églises arabochrétiennes, puis sur les mosquées chiites ou sunnites. D'Asie Centrale au Caire, les mausolées des Xe et XIe

siècles se ressemblent, tandis que les absides des martyriums proche-orientaux se retrouveront dans leurs homologues rhénanes ou françaises. Thierry Bianquis, né à l'est de la Méditerranée, rappelle le rôle des Mutazilites théologiens et philosophes triomphants dans une courte période (827-849) à Bagdad, et dont l'exégèse hardie intéresse les chercheurs d'aujourd'hui alors que « les islamistes inventent un projet politique habillé de versets coraniques et de hadiths évitant soigneusement d'en citer d'autres ». Sur un plan historique, mais qui éclaire des archaïsmes contemporains, Antoine Hokayem montre les origines de la représentation confessionnelle libanaise.

**La création par Bonaparte de corps représentatifs** de notables musulmans et chrétiens pour les différentes instances de l'État égyptien, est reprise par Ibrahim Pacha lors de l'occupation du Liban de 1832 à 1840 pour la nomination de notables municipaux à Beyrouth (6 musulmans et 6 chrétiens). Le régime ottoman créera un « majlis choura » au Mont Liban de dix personnes (3 maronites, 3 druzes, 1 sunnite, 1 grec-orthodoxe, 1 melkite et 1 chiite). Pour conserver une certaine égalité d'expression accordée aux 17 communautés libanaises, cette tradition s'est poursuivie. Catherine Mayeur-Jaouen a relevé le symbolisme des couleurs sur les drapeaux actuels des États arabes ; on y apprend que le bleu étant une couleur impopulaire, le vert, le blanc, le noir apparaissent partout, rappelant les dynasties alide, omeyyade ou abbasside. Abdel -Karim Rafiq montre la proportion importante de propriétaires terriens issus de l'armée à l'époque ottomane, remplacés par des civils, musulmans ou chrétiens à la fin du XIXe siècle, en Syrie.

**Anne-Laure Dupont évoque les «Mémoires» d'Elias Sambar et de Hanane Ashraoui**, combattant pour la libération de leur pays, le premier en exil, la deuxième à l'intérieur des territoires occupés. Le témoignage de Mme Ashraoui est révélateur du combat des Palestiniennes pour en imposer aussi aux Islamistes, sans « avoir à porter foulard et manches longues ». Quant à la francophonie dans la région, l'exemple de la Syrie montre que la langue française associée dans un premier temps à l'époque mandataire, devient une langue de culture, une langue universitaire, et de ce point de vue aussi, l'influence personnelle du Professeur Dominique Chevallier aura été remarquable ».

**2- Le 13 mai, la chaîne câblée Planète présentait un documentaire consacré à « Ougarit**, une empreinte dans l'histoire de l'humanité » de Valérie Girié et Lionel Pouligue qui interrogèrent les spécialistes syriens et français de cette ville où l'on retrouva le plus ancien abécédaire découvert (XIVe s. av.J.C.) et qui

disparut vers l'an 1180 sous les coups des peuples de la mer. Notre Association consacrera une table-ronde aux découvertes récentes de ce site en 2009.

**3- Les 19 et 20 juin, le 5e colloque organisé par l'Institut du Proche-Orient** ancien du Collège de France, la Société Asiatique et le CNRS, sous le titre « Divination et magie dans les cultures de l'Orient », s'est tenu au Collège de France. Parmi

les intervenants, le Pr Jean-Marie Durand traita de « Divination et magie à Mari », M. Michel Guichard d' « Incantations à Mari », tandis que le Pr Jean-Yves L'Hôpital, qui rentrait de Damas après avoir dirigé le prestigieux Institut d'Etudes Arabes de Damas, évoquait : « Du Coran aux pratiques magiques actuelles, l'exemple de la Syrie ».

*Christian Lochon*

### Coopération Franco-Syrienne

**1- M. Ryad Naassane Agha, ministre syrien** de la Culture, s'est entretenu le 10 juin à Paris avec son homologue française, Mme Christine Albanel, de la coopération culturelle entre les deux pays et les moyens de la développer.

**Les deux parties entendent poursuivre** la réalisation de l'accord signé en 2006 entre le Musée de Louvre et la direction générale des Antiquités et des Musées. La ministre française a souligné la coopération culturelle entre les deux pays, surtout dans les domaines de la prospection archéologique et les travaux de restauration du Musée national de Damas. M. Naassane Agha a indiqué que l'activité

culturelle française en Syrie a atteint son apogée pendant les trois dernières années, soulignant les activités du Centre culturel français en Syrie et de l'Institut français du Moyen Orient.

**2-A l'occasion du 20ème anniversaire** de l'Institut du Monde Arabe, le Conseil des Ambassadeurs Arabes à Paris a offert l'œuvre d'art du sculpteur syrien, Mustapha Ali, à l'IMA. L'inauguration s'est tenue en présence de Mme Asma Al Assad, épouse du Président de la République Arabe Syrienne, de Mme la ministre Christine Albanel, et de M. Jack Lang, ancien ministre de la Culture.

*May Abdulhak*

### In Memoriam

• **Nous avons appris avec regret le décès de Mme Andrée Abdulhak**, mère de Samir et de May, qui sont très proches de notre association. Sa grande aventure fut sa rencontre avec l'Orient proche et lointain, d'abord par son compagnon d'études qui sera l'homme de sa vie, Sélim Abdulhak, ensuite par son long séjour en Syrie, ses travaux et ses voyages.

Elle participa à l'expansion de l'archéologie et des musées en Syrie de 1945 à 1964 aux côtés de son mari Sélim Abdulhak, directeur général des antiquités et des musées de Syrie et qui la consultait souvent. Elle reprit son indépendance professionnelle quand il prit ses fonctions à l'Unesco en 1965 et qu'elle retourna en France avec lui. Dans le cadre des musées de la Ville de Paris, elle fut en contact avec les mouvements artistiques de la seconde moitié du XXe siècle et contribua activement à les faire connaître en France et à l'étranger. Ses penchants esthétiques étaient suffisamment diversifiés pour la faire passer avec aisance de l'archéologie à l'art moderne et de l'Europe à l'Extrême-Orient.

Sa vie illustre la rencontre des cultures et a contribué à jeter des passerelles entre des mondes différents.

• **Avec le Professeur Dominique Chevallier**, adhérent dès la première heure et membre actif de notre Association, c'est un des plus éminents historiens du monde arabe contemporain qui vient de s'éteindre le 12 mai 2008 à l'âge de 80 ans.

Le Professeur Chevallier a longuement séjourné au Moyen-Orient et en Afrique du Nord comme pensionnaire scientifique à l'Institut français d'archéologie de Beyrouth et à l'Institut Français d'Études Arabes de Damas, puis comme professeur à l'École Supérieure des lettres de Beyrouth et à la Faculté des lettres de l'Université de Tunis avant de terminer sa brillante carrière universitaire à la Sorbonne-Paris IV comme professeur puis professeur émérite.

Parmi ses très nombreuses publications, nous retiendrons ici sa thèse de doctorat « La société du Mont-Liban à l'époque de la révolution industrielle en Europe », « Villes et travail en Syrie » et son dernier livre, paru quelques semaines avant sa mort, « Vapeurs de sang. Le Moyen-Orient martyr » dans lequel il exprime sa douleur et sa tristesse devant la situation actuelle dans la région.

# AFS

## La Lettre de l'Association d'Amitié FRANCE-SYRIE

Nos pensées les plus attristées vont naturellement vers Bernadette, son épouse et ses enfants qui affrontent cette cruelle épreuve avec un courage exemplaire.

• **C'est avec une profonde tristesse que l'association d'amitié France-Syrie** a appris la disparition le 15 avril 2008 à Rennes, à l'âge de 82 ans **de Daniel Périssé, un de ses plus fidèles adhérents.**

Né en 1925 à Damas, où il a passé toute son enfance, Daniel Périssé, après des études de droit à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth a été avocat puis fondé de pouvoir à la banque Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie avant de terminer sa carrière à Rennes comme secrétaire général du journal

«Ouest-France», le plus important quotidien de la presse régionale de France.

Daniel Périssé avait spontanément adhéré à l'AFS en 2001 en apprenant son existence par un ami commun également membre de notre association. Ces derniers mois, ne pouvant plus se déplacer du fait de la maladie qui allait l'emporter, il ne manquait jamais de nous adresser un amical message de regret. Dans le dernier, daté du 7 février 2008, il nous disait son regret « gravement malade et sans espoir de guérison, je suis contraint de cesser toutes mes activités associatives. Ma solidarité en esprit vous reste acquise ».

A son épouse Aïda et à ses enfants, l'AFS adresse ses condoléances sincères et attristées.

*B.L.*

*Chers amis,*

Cette 34ème « lettre de l'AFS » présente le compte-rendu de notre Assemblée Générale ordinaire du 6 juin 2008 ainsi que nos activités (table-ronde, conférences, dîner annuel...) et de l'actualité syrienne en France (livres, expositions, conférences...).

J'espère que ce bilan vous aura convaincus de l'utilité de l'Association d'amitié France-Syrie et donc de la nécessité de renouveler votre cotisation au cas où vous ne l'avez déjà fait ou de la rejoindre si vous n'y avez pas encore adhéré. Vos cotisations constituent nos seules et uniques ressources

Je vous remercie d'avance de votre fidélité.

*Le Président*

### BULLETIN D'ADHÉSION

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Adresse : .....

Tél : ..... E-mail : .....

Fait à ....., le..... /...../.....

### COTISATION ANNUELLE

Membre actif..... 30 euros

Etudiants..... 10 euros

Membre donateur..... 150 euros

**Chèque bancaire à l'ordre de : l'Association d'Amitié France-Syrie**

**Bulletin et versement à adresser à :**

**AFS**

**11 bis, rue de Colisée - 75008 Paris**